



**HAL**  
open science

**“ Les Boches coloniaux ”. Les commerçants asiatiques  
sous la vindicte populaire à La Réunion pendant la  
Grande Guerre**

Pierre-Éric Fageol

► **To cite this version:**

Pierre-Éric Fageol. “ Les Boches coloniaux ”. Les commerçants asiatiques sous la vindicte populaire à La Réunion pendant la Grande Guerre. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2011, n° 243 (3), pp.5–34. 10.3917/gmcc.243.0005 . hal-01244122

**HAL Id: hal-01244122**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01244122v1>**

Submitted on 29 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# « LES BOCHES COLONIAUX<sup>1</sup> » : LES COMMERÇANTS ASIATIQUES SOUS LA VINDICTE POPULAIRE À LA RÉUNION PENDANT LA GRANDE GUERRE

« L'Asiatique, qu'il soit chinois ou arabe, lorsqu'il est naturalisé, conserve toujours cette mentalité spéciale qui est caractéristique de sa race qui consiste à ne voir en nous que des ennemis<sup>2</sup>. »

Cette apostrophe lancée par le journal *La Bataille Sociale* à l'encontre des communautés d'origine asiatique de La Réunion est symptomatique des tensions exacerbées par la Grande Guerre dans une société pourtant multiculturelle et métissée. De fait, l'analyse des ressentiments populaires permet d'entrer pleinement dans le domaine de l'imaginaire et des représentations mentales. Il s'agit donc de pointer l'ensemble des actes rendant sensibles l'appartenance à une idéologie, à un modèle type de pensée qui constitue le plus souvent une fenêtre de l'histoire dont les vitres sont troublées par les idées préconçues et les différences de culture. C'est ainsi que la grève<sup>3</sup>, menée en novembre 1915 dans la commune de Saint Joseph sur l'île de La Réunion contre les commerçants originaires d'Asie, illustre toutes les difficultés à appréhender les représentations mentales d'une opinion publique souvent versatile et influençable. Tel un miroir qui prend peu à peu conscience de lui-même à travers ses reflets, la campagne menée plus spécifiquement contre les commerçants z'arabes<sup>4</sup> renvoie à un inconscient collectif où l'imaginaire influence les représentations et les préjugés.

Les événements de Saint-Joseph auraient pu être interprétés comme une traditionnelle émotion populaire ne débordant pas le cadre strictement judiciaire. Cependant, la médiatisation de l'événement et l'émotion provoquée au sein de l'opinion publique réunionnaise, ont très largement contribué à en faire un événement hors norme. Cette xénophobie ambiante déborde les clivages politiques pour s'ancrer dans les formations les plus représentatives des couches populaires. Il est vrai que la presse tient

1. *La Patrie Créole*, 3 décembre 1915, ADR 1PER45/29.

2. *La Bataille Sociale*, 16 novembre 1915, ADR 1PER 57/1.

3. Le terme se comprend comme une manifestation populaire, itinérante, « festive » et violente.

4. Cette appellation renvoie à la communauté musulmane originaire du sous-continent indien.

sa part de responsabilité dans ce processus de diabolisation qui dépasse très largement les limites du contexte de la commune de Saint Joseph. Véritable caisse de résonance d'une mentalité collective, les médias<sup>5</sup> ont été les créateurs d'un artefact à l'origine d'un consensus qui a permis de mobiliser l'opinion publique réunionnaise. De plus, les difficultés économiques rencontrées par les populations concernées nous rappellent que la misère peut mener à la révolte ou à la transgression des normes collectives pourtant initialement partagées. Il convient donc de définir en quoi une manifestation contre la cherté des prix, reposant sur un contexte de guerre particulier, révèle des sentiments patriotiques ambigus et des principes d'appartenance nationale complexes.

#### UNE MANIFESTATION CONTRE LA CHERTÉ DES PRIX...

##### *Une émotion populaire*

Les événements du 29 novembre 1915 sont décrits avec minutie dans les rapports de la gendarmerie de l'île<sup>6</sup>. La description objective des faits laisse cependant envisager une certaine inquiétude et une incapacité des autorités à faire face à l'émotion populaire. Ils signalent le rassemblement de près de 200 habitants sur des sites périphériques à la ville contre la vie chère et les difficultés rencontrées dans cette commune du Sud de l'île de près de 10 000 habitants.

Le regroupement des émeutiers sur les quartiers de Piton, de Goyave ou de Langevin comporte à la fois une dimension pratique (éloignement par rapport aux autorités) et symbolique (Langevin était le lieu de l'ancienne sucrerie, fermée dès 1907). La foule est d'autant plus animée qu'elle s'active autour de musiciens qui galvanisent les manifestants dans une marche à la fois joyeuse et revendicatrice. Des musiciens munis de cornets à piston et d'une basse, jouent des refrains créoles et entament *La Marseillaise* lors de l'arrivée des représentants de l'ordre. Depuis la veille, ces derniers motivent leurs troupes dont les effectifs gonflent au cours de la matinée. Malgré l'animation festive qui permet la transgression de l'ordre établi, cette manifestation dévoile une situation plutôt tragique ainsi qu'un contexte économique et social en crise.

Après un jeu de cache-cache avec la gendarmerie, les manifestants accompagnés de femmes et d'enfants, s'en prennent à deux commerçants z'arabes, Ossène Omarjee et Sulliman Amode Cochery, dont les échoppes sont situées au cœur de la commune. Ayant pignon sur rue, ces boutiques sont rapidement les victimes de la vindicte populaire. Cette dernière s'étend aux autres symboles de la réussite des communautés asiatiques. C'est ainsi qu'une boutique chinoise gérée par un certain Kam-To, dit Bo-Ha, située près de la mairie, a échappé de peu au pillage grâce à l'intervention

5. Plus particulièrement *La Patrie Créole* et *La Bataille Sociale*.

6. Rapport de Police, ADR 4M214.

du maire Émile Hoareau. Ce dernier, exerçant son mandat depuis 1906, est un riche commerçant, lui-même implanté au centre-ville qui se targue d'une certaine proximité avec ses électeurs grâce à sa profession<sup>7</sup>.



*Photographie d'Émile Hoareau que l'on voit au second plan, 1900-1910, ADR*

Le responsable de la sûreté dans la commune, Henri Moyse, est visiblement dépassé par les événements. Pourtant en poste depuis plusieurs années, il décrit son incompréhension face aux événements dans un rapport daté du 7 janvier 1915 :

« (...) connaissant la population de Saint-Joseph pour avoir passé cinq ans parmi elle, je ne croyais pas que cette population, paisible d'habitude, allait se livrer à de pareilles scènes de désordres que rien ne faisait prévoir<sup>8</sup>. »

L'arrivée des militaires permet le retour au calme, de disperser la foule et d'entreprendre les premières enquêtes de terrain. Ils resteront sur la

7. Ch. Payet, *Saint-Joseph, Histoire et chroniques de la ville française la plus australe*, Azalées, 2003, p. 153-158.

8. Rapport de police du 7 janvier 1915, ADR 4M214.

commune durant plusieurs mois et exerceront une pression et un contrôle sur la population. La responsabilité est vite attribuée à quelques meneurs car la population est « peu lettrée, essentiellement moutonnaire et à la merci des fauteurs de troubles » nous dit le supérieur du gendarme Moyses, le capitaine Deroche le 8 février 1916, dans une lettre adressée au gouverneur de l'île<sup>9</sup>. Les larcins ne sont guère cachés puisque selon le journal *Le Peuple*, les enfants seraient même revenus à l'école l'après-midi avec des effets volés dans les établissements z'arabes<sup>10</sup>. Cette anecdote prouve toute la naïveté des acteurs et l'absence d'organisation mais aussi de plan de recel afin d'écouler les marchandises issues du pillage. Si la presse dénonce les événements, elle met surtout en évidence son incompréhension. C'est ainsi que le journal *Le Peuple* ne comprend pas qu'une population « si religieuse<sup>11</sup> » ait pu commettre de tels actes. Le décalage semble donc d'autant plus grand que la population a toujours été considérée comme pacifique et respectueuse de l'autorité. Ce même journal annonce très rapidement les premières arrestations<sup>12</sup> :

« Le juge d'instruction Loiseau, instrumente depuis mardi à la gendarmerie et les arrestations se succèdent. Une pétition avait été envoyée à Monsieur le gouverneur ces jours derniers et comme les auteurs étaient en tête de la "Grève du 29", ils ont été les premiers arrêtés. Les "novembriseurs" les hommes, les femmes qui ont mis à sac les magasins arabes, leur ont succédé. Les perquisitions domiciliaires des gendarmes et des policiers sont fructueuses et des monceaux de tissus s'élèvent à la gendarmerie. »

La logique policière laisse imaginer que les troubles ne sont que le fruit d'un désarroi d'ordre économique et social. Le choix établi autour des signataires d'une lettre adressée au gouverneur démontre toute la naïveté à la fois des autorités et de leurs administrés. À la spontanéité des émeutiers répond l'incompréhension des autorités. Nous retrouvons ainsi dans cet épisode les caractéristiques d'une violence politique et sociale spontanée. Cette grève illustre à la fois un conflit avec l'autorité politique, même si ce dernier n'est pas clairement établi, mais aussi un sentiment de profonde injustice qui s'explique par les conditions économiques issues de la Grande Guerre.

Les révoltés cherchent un idéal de justice qu'ils ne connaissent pas encore, mais auquel ils aspirent de toute leur âme. Cette grève met donc en évidence un sentiment d'indignation et de réprobation face à une situation de pénurie qui est d'autant moins acceptée qu'elle semble commanditée par les communautés asiatiques de l'île.

### *Un événement judiciaire*

La priorité accordée à cette affaire et les moyens importants proposés pour l'instruction permettent de convoquer les acteurs au tribunal de

9. Rapport de police, ADR 4M214.

10. *Le Peuple*, 1<sup>er</sup> décembre 1915, 1PER81/14.

11. *Idem*.

12. *Le Peuple*, 5 décembre 1915, 1PER81/14.

Saint-Pierre au début du mois de mai 1916. Les délibérations s'échelonnent sur trois journées au cours desquelles 73 prévenus et 25 témoins sont entendus. L'ambiance tendue autour du tribunal oblige les autorités à renforcer les mesures de sécurité en attendant le verdict. Ce dernier est peu clément pour les responsables comme le relate *La Patrie Créole* dans son édition du 9 mai 1916 :

« Jeudi 4 mai à 1 heure de relevée, est venue devant la police correctionnelle, cette grosse affaire, qui a pris fin samedi 6 mai. Soixante-treize prévenus, 15 civilement responsables et 25 témoins. Les débats conduits intelligemment par l'honorable président Gnanadicom, qui se fait apprécier, (...) ont pris fin par les condamnations suivantes : (...)»<sup>13</sup>. »

Des peines d'emprisonnement s'échelonnant de trois mois à une année sont ainsi prononcées pour 48 prévenus. Le plus sévèrement condamné est un journalier célibataire qui répond au nom de Laurent Atamandi, pourtant inconnu des services de police. La sévérité des peines s'explique peut-être par l'importance des pertes subies par les deux commerçants<sup>14</sup>. Les prévenus sont principalement des hommes même si quelques femmes apparaissent dans les listes des condamnations avec des peines cependant moins lourdes.

L'étude des minutes du procès<sup>15</sup> permet de dresser un portrait plus précis des prévenus. Le profil des pillards<sup>16</sup> reflète une forte proportion d'hommes (78,3 %) dont l'activité principale tourne autour des métiers de la terre (plus de 60 %). Rares sont les ouvriers qualifiés des vieux métiers comme les cordonniers, les menuisiers ou les boulangers. Le profil socio-professionnel des femmes est également fortement ciblé. Les ménagères et les blanchisseuses sont très largement représentées (66,7 %) au sein d'un groupe de 18 femmes dont la participation active a sensiblement ému les journaux de l'époque. L'âge moyen de 32 ans n'illustre pas la variété des classes d'âges représentées. Si le doyen, un dénommé « Samedi » originaire du Mozambique, est encore alerte malgré ses 75 ans, les enfants en bas âge sont également présents. La benjamine, du haut de ses 9 ans, fait partie d'une dizaine d'adolescents ayant participé aux vols des boutiques. Le profil des pillards permet ainsi de constater que la foule dispose d'une situation professionnelle et familiale stable (un quart des personnes sont mariées), renforçant l'argument d'une émotion populaire liée aux conditions de vie précaires. Il s'agit donc plus d'une réaction désespérée de familles en difficulté que d'un acte de banditisme et de vandalisme ciblé. La dimension xénophobe n'est pas forcément présente puisque l'on constate la participation de populations d'origine indienne comme cette bazarrière dite « Philomène », âgée de 53 ans qui n'hésite pas à piller les locaux d'Amode Cochery.

13. *La Patrie Créole*, 9 mai 1916, ADR 1PER45/30.

14. Les pertes estimées des commerçants s'élèvent à 17 834,25 frs pour Sulliman Amode Cochery et à 57 850,15 frs pour Assen Omarjee.

15. Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance de Saint Pierre, 6 mai 1916, ADR 4M214.

16. Statistiques établies à partir des 83 prévenus entendus lors du procès dont l'état civil a été décliné dans les minutes du greffe, ADR 4M214.

Par ailleurs, l'enquête permet de mettre en évidence des litiges commerciaux entre différents acteurs économiques du sud de l'île. Les relations entre les planteurs et les commerces asiatiques se seraient ainsi dégradées durant l'année, amenant des réactions hostiles de la part des agriculteurs de la périphérie de Saint-Joseph. De même, on apprend qu'un certain I.M. Mogalia, commerçant de Sainte-Rose, n'aurait pas respecté les termes d'un contrat avec des planteurs de canne à sucre. Que la vindicte populaire se soit détournée de ce commerçant pour se focaliser sur ceux de Saint-Joseph constitue une hypothèse valide selon les autorités.

Selon ce point de vue, les pillages ne seraient pas uniquement liés aux difficultés d'approvisionnement mais s'expliqueraient par des considérations plus obscures :

« On prétend que ces manifestants voulaient protester contre la cherté des vivres, cela est faux ! La preuve qu'ils n'avaient pas ce but est qu'ils ont respecté le peu de riz, sucre, café que j'avais chez moi pour mes besoins personnels, et ont emporté toutes les autres marchandises qui composaient le fond de mon magasin. Du reste, je n'ai jamais vendu de comestibles, mon commerce ne consistait qu'en tissus, soieries, merceries, parfumeries. Les seuls détenteurs de marchandises de première nécessité sont monsieur le maire et les Chinois<sup>17</sup>. »

L'argumentation met en évidence une absence de responsabilité de la communauté z'arabe pour la cherté des prix des produits de première nécessité et implique d'autres commerçants de Saint-Joseph. La responsabilité du maire de la commune est à peine déguisée. Ce dernier est vite mis en accusation devant son incapacité à gérer les événements. Il reconnaît pourtant qu'il était au courant du déroulement des événements mais :

« J'étais à déjeuner et puis il fallait bien que je me lave les mains ! (...) lorsque je suis sorti de mon magasin, le pillage avait eu lieu, je n'avais donc plus rien à faire<sup>18</sup>. »

Informé des pillages, ce dernier aurait continué tranquillement son repas, proposant à son voisin pharmacien de partager un café malgré les cris d'alarmes de ses subordonnés. Pourtant le conseil municipal de Saint-Joseph, qui avait à débattre sur l'indemnisation des deux commerçants pillés, se disculpe de toute accusation et cette dernière est repoussée<sup>19</sup>.

Le journal progressiste *La Bataille Sociale* avance alors la thèse de la manipulation du prolétariat par la bourgeoisie locale<sup>20</sup>. Il est vrai, qu'en cette période de pénurie, la concurrence entre les acteurs économiques de la commune devait être intense. La concupiscence de certains commer-

17. Traduction de la lettre du consul britannique, Sir John Piat, au gouverneur de La Réunion, ADR 4M214.

18. Lettre du commissaire central Auber, chef de la sûreté du gouverneur de La Réunion le 7 mai 1916, ADR 4M214.

19. *La Patrie Créole*, 6 mai 1916, ADR 1PER45/30.

20. *La Bataille Sociale*, 25 janvier 1916, ADR 1PER57/1.

çants a pu favoriser cette vindicte. Au-delà de la cherté des prix dénoncée par les acteurs du pillage, les conclusions de l'enquête ont mis également en évidence certaines rumeurs qui laissent entrevoir une collusion entre les marchands et un écrivain public, chargé de faire remonter auprès du gouverneur les doléances des habitants de Saint-Joseph<sup>21</sup>. Cette anecdote étant relatée tardivement après les événements, on peut supposer qu'il s'agit d'un prétexte nouveau afin de justifier la colère des habitants. Que cet argument soit réel ou non importe peu puisqu'il s'insère dans un imaginaire collectif en cours de construction. Le pillage devient alors un acte civique dans l'esprit des acteurs car il dénonce une supposée injustice.

Le processus de déculpabilisation met donc en évidence une éthique et une morale spécifiques aux acteurs de cet événement. Si l'éthique désigne les principes régulateurs de l'action et suppose un choix qui n'est pas nécessairement lié à des normes partagées ; la morale définit plutôt l'ensemble des règles de conduite et des valeurs émanant d'un groupe ou d'une communauté. Elle se détermine donc en termes de normes impératives, de prescriptions ou d'interdits sociaux. Que ce soit individuellement ou collectivement, le sentiment d'injustice devient la norme et le moteur de l'action des pillards. Ceci explique peut-être la naïveté de ces derniers et la logique revendicative de *La Patrie Créole* :

« Car il ne faut pas se faire d'illusions, ni déplacer la question : notre campagne ne vise pas tel ou tel Asiatique. Elle s'adresse indistinctement à tous les indésirables "emprofitteurs" de la sueur créole, indiens ou célestes, et du résultat qu'elle obtiendra, dépend l'avenir même de notre race<sup>22</sup>. »

La généralisation à l'ensemble des emprofitteurs de l'île permet de prendre du recul et d'ancrer désormais le débat sur un plan idéologique plus propice à la justification des actes les plus violents. Cet événement judiciaire prend une nouvelle ampleur au début de l'année 1916. En effet, les poursuites à l'encontre des pilleurs se sont agrémentées de la plainte des deux commerçants de Saint-Joseph envers *La Patrie Créole* pour diffamation. Ce rebondissement donne une nouvelle dimension aux événements et provoque l'ire du journal ainsi mis en cause. Pourtant, le procureur général a reçu, le 2 décembre 1915, les directeurs de *La Patrie Créole* (M. Maigne) et de *La Bataille Sociale* (M. Vavasseur) afin qu'ils cessent leur campagne médiatique xénophobe. Malgré cette mise en garde, la campagne de calomnie reprend de plus belle obligeant les autorités à poursuivre les responsables. L'audience est prévue au tribunal correctionnel le 22 janvier 1916, amenant toute une série de réactions xénophobes de la part de *La Patrie Créole* :

« Sus aux métèques germanophiles, qui se croient assez puissants pour commander en maîtres absolus, dans notre belle colonie ! (...) En démasquant l'âme noire asiatique, ce n'est pas seulement notre existence que nous

21. Rapports de police, ADR 4M214. Un rapport du procureur général daté du 6 janvier 1917 rappelle que les « grévistes » avaient déposé leurs doléances contre la vie chère auprès du gouverneur.

22. *La Patrie Créole*, 8 janvier 1916, ADR 1PER45/30.



défendons, mais notre passé qui fut souvent glorieux, nos souvenirs, l'avenir de nos enfants et l'intégrité du patrimoine créole<sup>23</sup>. »

Pourtant, les journaux incriminés se sentent confiants car le tribunal n'est pas « de la camelote allemande » et ne peut se faire acheter<sup>24</sup>. Ne voulant prêcher dans le désert, le journal se dit soutenu par « toute une population d'honnêtes travailleurs, toute une phalange d'intelligences d'élite, souffrant comme nous et plus que nous-même, de l'invasion constante et méthodique de ce petit pays, par toutes les épaves que l'océan Indien charrie sur ses bords hospitaliers<sup>25</sup>. »

L'auteur de ces lignes se considère ainsi comme un franc-tireur de la conscience créole en proie à l'invasion d'une horde de mètèques abordant des bords hospitaliers. L'argumentation laisse supposer une logique d'exclusion de circonstance en corrélation avec la Grande Guerre. Le « Nous et les autres<sup>26</sup> » prend ici tout son sens. Les Z'Arabes de La Réunion sont associés aux Ottomans par le simple fait qu'ils sont musulmans. En effet, allié de l'Allemagne, l'Empire ottoman a déclaré la guerre à l'Entente dès 1914 et participé à des opérations militaires en Égypte et au Caucase. Le musulman est ainsi associé au boche dans cette rhétorique de l'exclusion. Cette dénomination de boches turcophiles démontre que le contexte des alliances de la guerre est connu par les responsables de la campagne xénophobe. Même s'ils ne peuvent ignorer que les musulmans ne sont en rien originaires de Turquie, ces mêmes responsables utilisent une logique d'association peu probante autour de l'appartenance religieuse. Peu importent les failles dans le raisonnement comme l'association de la diaspora chinoise de l'île à la communauté musulmane afin de légitimer la xénophobie latente. Peu importe également que les marchands incriminés soient de citoyenneté britannique puisqu'ils sont originaires de l'île Maurice.

L'argumentation reprend les thèses avancées par Ernest Renan lorsqu'il rappelle que « la Nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements<sup>27</sup> ». La mise en accusation du journal sera ainsi, dans l'esprit du directeur du journal, Félicien Vincent, un révélateur de la conscience créole :

« Nous verrons bien, en un mot, si Bourbon est devenue la chose des mercantis, de Bombay et autres lieux, ou si c'est toujours la terre française par excellence, qui a donné le jour aux Leconte de Lisle, aux Bédier, aux Garros et à cette légion de héros qui arrosent sans broncher, à l'heure actuelle de leur généreux sang, les plaines de France et de l'Hellespont<sup>28</sup>. »

Le terme de mercantis se comprend à la fois comme des marchands exerçant leur profession en Orient ou en Afrique mais également comme

23. *La Patrie Créole*, 7 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

24. *La Bataille Sociale*, 13 janvier 1916, ADR 1PER, 57/1.

25. *La Patrie Créole*, 7 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

26. Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, Paris, Le Seuil, 1989.

27. E. Renan, *Discours et conférences*, 1887.

28. *La Patrie Créole*, 8 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

des commerçants suivant une armée en campagne, comme des hommes d'affaires après au gain et malhonnêtes. La rhétorique est donc précise et renvoie à un imaginaire ancien envers les profiteurs de guerre. Fils d'un commis de l'inspection des colonies, Félicien Vincent<sup>29</sup> écrit dans les colonnes de *La Patrie Créole* depuis 1909 avant d'en prendre la direction en 1913. Quand éclate la guerre, il est exempté de servir sur le front de par sa qualité de patron de presse. Dans son esprit cette légion de héros prend un sens spécifique quand on sait que son frère a été victime de la guerre. Le 13 mai 1916, *La Patrie Créole* est finalement condamnée à 3 000 francs d'amende pour sa campagne antiasiatique. La condamnation des pilleurs ayant eu lieu quatre jours auparavant, on peut imaginer que ces deux événements judiciaires étaient intrinsèquement liés dans l'esprit des lecteurs du journal.

« Quelle que soit la puissance des métèques germanophiles, quelles que puissent être les décisions des tribunaux, devant lesquels ils comparaitront, pour avoir fait leur devoir, ils ne capituleront pas et ils tomberont plutôt, sur la brèche, en répétant à cette population d'exploités : sus aux Asiatiques<sup>30</sup> ! »

Suite à la condamnation, l'édition du 27 mai 1916 parle alors d'un combat biblique de Goliath contre David dont le sort semble déjà scellé par une quelconque justice divine. Le journal se jure ainsi de poursuivre l'épuration de notre petite patrie. Le combat engagé est une guerre implacable car rien ne pourra nous faire déserrer l'arène sainte. Un combat religieux est engagé dont la signification n'est discernable qu'au regard des enjeux d'un tel choc de civilisations.

### *Des tensions diplomatiques*

Les menaces proférées à l'encontre de la communauté asiatique de l'île incitent les autorités consulaires britanniques<sup>31</sup> à intervenir. En effet, comme il s'agit de deux sujets indiens britanniques, le consulat mauricien en fait un rapport détaillé au gouverneur britannique de l'île Maurice. Ces événements sont ensuite relayés auprès du ministre des Colonies français par le gouverneur Duprat :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte des regrettables incidents qui se sont produits le 29 novembre dernier, dans la commune de Saint Joseph, et qui ont abouti au pillage de deux magasins arabes. Depuis plusieurs années déjà, la population créole se plaint à La Réunion de l'invasion asiatique et de la substitution, aux commerçants originaires du pays, de Chinois et d'Arabes. (...) C'est depuis le commencement de la guerre et surtout depuis quelques mois, en raison du renchérissement sensible qui s'est produit, à la Réunion, dans le prix de la vie, que la question a revêtu un caractère aigu (...)»<sup>32</sup>. »

29. M. Verguin et M. Serviable (dir.), *Dictionnaire biographique de la Réunion*, Éd. Clip/ARS Terres Créoles t. 1 en 1993, t. 2 en 1995.

30. *La Patrie Créole*, 14 mai 1916, ADR 1PER45/30.

31. *Le Progrès*, 8 mars 1916, ADR 1PER82/4.

32. Lettre de Duprat au ministre des Colonies, 8 décembre 1915, ADR 1M341.

Ce rapport met en évidence une xénophobie larvée à l'encontre de la communauté asiatique. Que le ministre des Colonies en soit informé, montre à quel point la question préoccupe les autorités. L'affaire de Saint-Joseph dépasse désormais le seul cadre judiciaire réunionnais et provoque des tensions diplomatiques dans un contexte d'entente cordiale franco-anglaise. On apprend ainsi que le vice-consul britannique, un dénommé M. Mancini, est originaire de Saint-Joseph et des milieux mercantiles de la commune. Les liens d'amitié qu'il entretient avec le gouverneur Duprat permettent aussitôt à la presse concernée d'accuser le gouvernorat de lâcheté. Ce dernier serait à la solde des boches turcophiles mais aurait également eu peur d'une dégradation des relations avec l'Angleterre<sup>33</sup>.

Face à ces accusations, le consul britannique de La Réunion, John T. Piat, envoie au gouverneur une copie d'une lettre envoyée par le « Leading British Indian Merchants and Traders residing in the colony » :

« Ne dit-on pas qu'on dressera contre nous une cohorte de témoins qui seront de faux témoins et qui affirmeront que nous avons tenu des propos antipatriotiques. Tout est possible même cette énormité. Nous devons donc nous prémunir contre elle et nous défendre par avance contre une telle manœuvre. C'est pourquoi nous venons vous la dénoncer<sup>34</sup>. »

En dehors des menaces proférées, le consul se montre surtout outré que *La Patrie Créole* traite les sujets indiens britanniques de Boches coloniaux. La diabolisation de la communauté asiatique s'inscrit désormais dans une culture de guerre antigermanophile plus globale. En décembre 1915, des ultimatums sont ainsi lancés à l'encontre des commerçants indiens de Saint-Pierre, de Saint-Leu et de Sainte-Rose. Ces derniers vont jusqu'à demander une audience auprès de leur consul pour expliquer leur situation et se plaindre du climat d'insécurité. Désormais, tout fait divers impliquant un ressortissant indien est mis en exergue dans certaines tribunes de la presse. Plus symboliquement, on dénonce ceux qui refusent de servir la France et de prendre les armes :

« Le Bombay Roustanjee, du Port, naturalisé français a plusieurs enfants. Entre autres un fils qui a été appelé sous les drapeaux. Ce dernier aussitôt touché de sa convocation de se réclamer du consulat d'Angleterre !... il est bien le fils d'un naturalisé, mais il ne l'est plus lorsqu'il faut se mettre à la disposition de la France pour la défendre contre des ennemis coalisés<sup>35</sup>. »

La trahison supposée de cet individu de la ville du Port est d'autant moins acceptée que l'« impôt du sang » semble constituer la preuve la plus tangible de la fibre patriotique. Une lettre du 29 novembre 1916 adressée au gouverneur par des habitants de Saint Joseph montre ainsi toute la psychose patriotique autour de ce pillage de magasin :

33. *La Bataille Sociale*, 10 janvier 1916, ADR 1PER57/1.

34. Lettre du 4 décembre 1915, Rapport de Police, ADR 4M214.

35. *La Bataille Sociale*, 4 avril 1916, ADR 1PER57/1.

« Monsieur le gouverneur,

Les soussignés ont l'honneur de venir vous rapporter les propos suivants tenus par l'arabe Sulliman commerçant à St Joseph contre le gouvernement de la République. À savoir : que les Créoles avaient tort d'accepter le service militaire ; que les Turcs étaient tellement supérieurs aux Français que même avec notre aide ils ne pourraient jamais prendre les Dardanelles. Nous venons vous prier, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien faire mettre à l'ordre cet arabe qui fausse l'esprit de la population journellement par les propos tenus dans son magasin. Vos respectueux administrés<sup>36</sup>. »

Face à ce climat de tension extrême, la communauté indienne de l'île tente de réagir en appelant à la responsabilité des autorités. C'est ainsi que le 4 novembre 1916, Omarjee Hassan envoie un courrier au consul du Royaume-Uni à Saint-Denis pour lui expliquer son point de vue. Il répond notamment aux accusations contre la cherté des vivres, contre l'exploitation des habitants de la commune et surtout contre l'esprit antipatriotique de la communauté arabe dans le cadre du pacte de l'Entente :

« (...) tous les sujets indiens britanniques résidant à la Réunion aussi bien qu'ailleurs, sont comme moi loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté Impériale l'Empereur des Indes George V, et que cette insulte suprême de traîtres jetée à notre figure nous a atteints jusqu'au fond du cœur. Comment peut-on écrire une pareille calomnie. Alors que la plume trace les mots infâmes le sang de nos frères coule sur le champ de bataille de France, de Belgique, des Dardanelles, de Mésopotamie et d'Égypte, souvent mêlé au sang de leurs frères d'armes français auprès desquels ils combattent pour le droit et la justice ! C'est lâche de choisir un tel prétexte et d'insulter une communauté loyale et paisible pour couvrir le crime<sup>37</sup>. »

Cette avanie suppose une justification plus détaillée du consul britannique au gouverneur de La Réunion :

« (...) Nous profitons de l'occasion pour vous assurer aussi de tout notre profond attachement à la grande nation française alliée de notre métropole, cette France généreuse sous le drapeau libre de laquelle nous vivons à la Réunion et où nous sommes efforcés de toujours donner l'exemple du travail, de la soumission aux lois. Après ce qui vient de se passer à Saint-Joseph nous pouvons nous attendre à toutes sortes d'embûches destinées à nous discréditer dans l'opinion des habitants de ce pays qui tous heureusement ne professent pas à notre égard les sentiments d'hostilité injustifiés qui se manifestent dans certains milieux. (...) Nous ne sommes pas antipatriotiques. Et comment le serions-nous ? N'avons-nous pas nos frères sous les armes franco-anglaises en Turquie et à Gallipoli, à Aden et tout le long du canal de Suez si indispensable au mouvement commercial de l'île, ne sont-ce pas nos frères qui montent là une garde vigilante ? Et la dernière victoire anglaise de Mésopotamie n'est-elle pas due en grande partie aux troupes de l'Inde<sup>38</sup> ? »

36. Rapport de police, ADR 4M214.

37. *Idem*.

38. Copie d'une lettre envoyée par le « Leading British Indian Merchants and Traders residing in the colony », ADR, rapport de police, 4M214.

L'argumentation est d'autant plus sensible que les actes héroïques concernent le front oriental et la lutte contre l'Empire ottoman. Il s'agit donc de répondre aux accusations d'une collusion entre les communautés de la diaspora indienne et les Turcs musulmans. La validité du raisonnement peut se mesurer à l'aune de la mobilisation des ressortissants indiens britanniques lors de ce premier conflit mondial<sup>39</sup>. Le Royaume-Uni a ainsi mobilisé près de 2 800 000 hommes dans son Empire avec une participation massive des Indes (1 400 000 mobilisés, 64 000 morts et 67 000 blessés). Seule la victoire des alliés et les commémorations qui s'en suivent vont permettre une réhabilitation des ressortissants britanniques d'origine mauricienne ainsi que de leur représentant. Le monument commémoratif de l'Indian Gate de Delhi, inauguré en 1931, rappelle ainsi sur son fronton la participation active des armées indiennes « dans l'honneur en France et en Flandres, en Mésopotamie et en Perse, en Afrique de l'Est, à Gallipoli et ailleurs au Proche- à l'Extrême-Orient ». Au-delà de la surenchère patriotique, nous pouvons constater l'affrontement des différents acteurs de la polémique autour d'histoires partielles et partiales. Le décalage semble d'autant plus prononcé que le contexte est propice aux rumeurs et à la désinformation. Les facteurs d'explication sont cependant protéiformes et s'ancrent dans un environnement spécifique.

... ANCRÉE DANS UN CONTEXTE SPÉCIFIQUE...

L'émotion populaire de Saint-Joseph est un élan qui, au moment de son déclenchement, ne sait pas encore vers quoi il se dirige, mais qui dit non à une supposée injustice. Ces événements ont des liens de causalité qui s'entremêlent nécessitant une analyse dialogique du phénomène. Les causes profondes correspondent surtout à une situation critique d'inégalités ou de difficultés mal vécues par la population de l'île. Elles s'ancrent dans un contexte socioculturel spécifique de diabolisation des présumés responsables. La cause directe est le prétexte, l'élément déclencheur qui a conduit les pillers à une tentative de modification de la réalité économique et sociale alors perçue.

### *Des causes profondes*

La haine populaire, déclenchée par les pillages de Saint Joseph, correspond avant tout à un refus d'une situation de soumission. Elle s'inscrit dans une perspective de changement et de modification de l'ordre établi qui nous rappelle que la misère mène à la révolte ou à la soumission. En effet, les difficultés économiques expliquent en partie le déclenchement des événements. D'une manière globale, au-delà des péripéties de la guerre,

39. J. Lawrence, *The Rise and Fall of the British Empire*, Londres, Abacus, 1994.

La Réunion doit faire face à une nouvelle donne à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. Les conditions de vie précaires dans les colonies pendant la période du conflit sont à l'origine de ressentiments et de frustrations. Elles sont ainsi analysées par Jacques Frémeaux :

« Même non occupés, les pays d'outre-mer ont cependant été victimes des privations provoquées par l'interruption ou la raréfaction des livraisons, liée à l'augmentation des besoins des armées. Cet aspect a été souvent méconnu dans les métropoles. La situation est particulièrement difficile dans les pays dont la prospérité est liée au commerce de quelques produits alimentaires ou d'un petit nombre de matières premières avec les métropoles. (...) L'absence d'industries expose à la pénurie des objets les plus quotidiens. (...) On enregistre même des famines<sup>41</sup>. »

La Réunion n'est pas épargnée par cette situation. L'éloignement et le contexte de crise économique initial expliquent les difficiles conditions de vie éprouvées par les Réunionnais au cours de la période. La chute de la production sucrière a pour conséquence le démantèlement de certaines infrastructures industrielles dont celles de Langevin en 1907, lieu de ralliement des pillards de Saint-Joseph. La crise initiée depuis les années 1860 est ainsi à l'origine de la paupérisation d'une partie importante de la société réunionnaise. En effet, l'endettement des exploitants agricoles auprès du Crédit Foncier Colonial entraîne un accroissement des inégalités et une détérioration des conditions sanitaires. Cette situation explique le profil socio professionnel des pillards de Saint-Joseph très largement dominé par des travailleurs de la terre.

À ces facteurs économiques structurels, il convient également d'associer des facteurs géopolitiques plus globaux qui expliquent une certaine morosité ambiante et un sentiment d'éloignement de l'île par rapport à sa métropole. L'ouverture du canal de Suez en 1869 a généré un transfert du trafic maritime colonial. La Réunion n'est plus désormais une tête de pont nécessaire pour l'océan Indien mais un confetti colonial de plus en plus isolé. De même la conquête progressive de Madagascar, sous l'égide notamment de certaines élites réunionnaises comme François de Mahy, relègue La Réunion sur un second plan dans le programme impérialiste de la « plus grande France ».

La guerre aggrave cette situation de crise et de dépendance qui s'explique par la structure productive de l'île, la défaillance des fournisseurs et la crise du fret maritime<sup>42</sup>. En effet, la structure productive était orientée vers les cultures d'exportation où les cultures vivrières étaient réduites à la portion congrue. L'île dépendait donc de l'importation des denrées courantes et des fournisseurs attenants. Comme dans le même temps, le fret

40. R. Mnemosyne, « Dans la Première Guerre mondiale... », *L'île de La Réunion dans le XX<sup>e</sup> siècle, un itinéraire français dans l'océan Indien (Colonie Département Région)*, sous dir. Yvan Combeau, CRESOI, 2009, p. 45 à 54.

41. J. Frémeaux, « Les contingents impériaux au cœur de la guerre », *Histoire, Économie et Société*, avril-juin 2004, p. 215-233.

42. Hai Quang Ho, *La Réunion (1882-1960), histoire économique : colonage, salariat et sous-développement*, Paris, L'Harmattan, 2008.

dépendait des conditions militaires, les coûts du transport se sont envolés, entraînant une inflation des prix de vente. Cette situation entraîne certaines réactions violentes envers les boutiquiers chinois ou z'arabes se ponctuant parfois par des manifestations pour réclamer du riz ou d'autres produits de première nécessité. Les bruits de spéculation et de stockage illicite provoquent ainsi la colère de certaines catégories de population. Parfois le saccage de magasins devient un exutoire pour les familles les plus démunies. Les événements de Saint-Joseph ne sont donc pas isolés au cours de ce premier conflit mondial comme l'illustre le rassemblement de Saint-Paul du 7 novembre 1915, les vols à Saint-Leu le 21 octobre 1917 ou les manifestations de Sainte-Marie en décembre de la même année.

Pour faire face à cette pénurie, le gouvernorat fait la promotion de produits de substitution au niveau local. Cependant, la situation se détériore tellement que les autorités coloniales se lancent dans une politique de distribution et de rationnement du riz. Des cartes sont ainsi imprimées et des relevés de stockage sont accomplis chaque semaine. La fixation d'un prix maximum pour certaines denrées alimentaires s'accompagne du développement des cultures vivrières. Le maïs, le manioc, le fruit à pain, les brèdes réapparaissent ainsi plus fréquemment sur les étals des primeurs. De même, les produits de substitution rivalisent d'inventivité et de savoir faire local pour faire face à la situation. De la même manière, pour faire face à l'absence de produits venant de métropole, certaines manufactures locales se mettent à produire des ersatz de savon, d'huile ou du ciment. Pourtant, ces mesures n'empêchent nullement l'aggravation des conditions de vie. Cette paupérisation se fait d'autant plus sentir que les bras manquent et que les restrictions se multiplient. Une allocation est ainsi prévue pour les épouses de soldats mobilisés, proportionnelle au nombre d'enfants présents dans le foyer. La misère ambiante et l'écho de cette politique draconienne rendent d'autant plus sensibles les rumeurs de spéculation et les malversations des commerçants. La foule de Saint-Joseph se porte ainsi garante d'un ordre colonial pourtant durement ressenti par ailleurs. Les pillards ne sont donc plus simplement des voleurs ou des apaches mais deviennent les francs-tireurs d'un ordre colonial menacé. Les enquêtes menées par les autorités sur les prix et leur relais au sein de la presse vili-pendent de plus en plus l'action de certains commerçants.

Les rapports de police, pourtant confidentiels, relayés puis déformés dans la presse, ne font qu'aggraver le sentiment d'exaspération et développent une rhétorique contre les spéculateurs de guerre. Il est vrai que la peur de la pénurie provoque parfois une spéculation profitable aux élites économiques de l'île. Ne pouvant atteindre les principaux bénéficiaires de cette inflation, la foule reporte alors sa colère vers les commerçants de proximité dont la rancœur semble d'autant plus tenace qu'elle s'ancre dans un climat de xénophobie partagé. La responsabilité de la bourgeoisie réunionnaise n'est pas complètement occultée. Cependant, elle émerge au détour d'une alliance contre les prétentions de la classe prolétaire pour reprendre les termes du journal progressiste *La Bataille Sociale* :

« Les Indiens musulmans et les Chinois sont les plus fidèles employés associés de la bourgeoisie capitaliste locale (...). Notre bourgeoisie s'est alliée aux Asiatiques pour s'accaparer toutes les boutiques de la colonie<sup>43</sup>. »

Cette alliance entre la bourgeoisie créole et les Asiatiques s'exprime également par le biais des facilités financières qui leur sont accordées car « l'Arabe (...) est le maître incontesté du marché commercial et le client recherché, protégé et adulé de la Banque de la Réunion <sup>44</sup> ».

La mainmise asiatique ne peut se comprendre sans une collusion avec les milieux financiers de l'île. L'appui des banques aux communautés asiatiques est ainsi critiqué et comparé à leur refus de soutenir les travailleurs de la terre, qui sont pourtant soumis à de grandes difficultés d'endettement<sup>45</sup>. Cette collusion entre le monde du « Capital » et « l'étranger » rappelle dans la mémoire collective les campagnes antisémites déclenchées par l'affaire Dreyfus sur l'île de La Réunion<sup>46</sup>. De nombreuses résonances politiques, sociales et culturelles semblent, toutes proportions gardées, communes à ces deux événements. Les esprits semblent donc avoir été conditionnés pour accepter ce type de rhétorique. On ne peut ainsi comprendre la violence des propos tenus par certains journalistes sans se remémorer les campagnes antidreyfusardes de la décennie précédente. Si les difficiles conditions de vie accentuent les ressentiments populaires, les prodromes d'une xénophobie latente sont ainsi bien présents avant le déclenchement du conflit et expliquent en grande partie les réactions épidermiques contre les Asiatiques.

L'intégration des communautés chinoise et z'arabe s'inscrit pourtant dans le développement du petit commerce. Ce choix d'activité est l'une des résultantes d'une contrainte professionnelle mais aussi d'une capacité entrepreneuriale. Ne pouvant se reporter sur des activités industrielles et artisanales, les diasporas chinoise et indienne se sont engagées très tôt vers de nouvelles dynamiques économiques. Cette mutation ne fut pas sans critiques et arrière-pensées :

« Ces derniers abandonnèrent dès qu'ils le purent la culture de la canne à sucre et, se repliant dans les villes et les bourgs, ils établirent des échoppes où, sous prétexte de débiter des marchandises de rebut, ils devinrent, ce qu'ils sont restés trop souvent, receleurs et complices de presque tous les crimes commis autour d'eux<sup>47</sup>. »

Cette condamnation lancée par P. de Montforand n'est guère surprenante au regard de ses déclarations sur les autres communautés de La Réunion<sup>48</sup>. Par nature, l'étranger présente les traits d'un être vil et sans

43. *La Bataille Sociale*, 16 août 1915, ADR 1PER57/1.

44. *La Bataille Sociale*, 9 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

45. *La Bataille Sociale*, 9 novembre 1915, IPER57/1.

46. P. Boyer-Vidal, *L'écho de l'affaire Dreyfus dans la presse réunionnaise, 1894-1910*, Futur Antérieur, 1997.

47. P. de Montforand, *Les travailleurs étrangers à La Réunion, op. cit.*, p. 122, cité par Édith Wong-Hee-Kam, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1996.

48. R.-M. Nicole, *Noirs, cafres et créoles : études de la représentation du non blanc*, Paris, L'Harmattan, 1996.



moralité qui contraste avec la grandeur d'âme et l'attitude chevaleresque<sup>49</sup> des élites créoles blanches. Les prémices sont à chercher dès le XIX<sup>e</sup> siècle au travers du darwinisme social ambiant et des débuts de l'engagisme d'origine asiatique. L'image négative créée par la première expérience des engagés de 1844 continue ainsi à être projetée tout au long de la Troisième République. On les considère comme des populations pauvres et marginales, « brebis galeuse, bouc émissaire<sup>50</sup> ». Les relents nationalistes de la Première Guerre mondiale ne font que donner une caution morale et politique à cette vision discriminante. Les événements de Saint-Joseph suscitent ainsi tellement d'inquiétude qu'un recensement est établi pour dénombrer les échoppes asiatiques sur l'île :

« Les [Chinois] s'occupent principalement du commerce de détail ; les Arabes, qui sont en réalité non arabes mais des Indiens de Bombay, sujets britanniques détiennent surtout le commerce du tissu. (...) Cet état (...) fait ressortir que, sur un ensemble de 1 033 patentés, il y a 367 Arabes et Chinois soit plus du tiers. (...)»<sup>51</sup>. »

Un récapitulatif précise qu'il y aurait ainsi 74 commerçants arabes et 293 commerçants chinois sur l'ensemble de la colonie<sup>52</sup>. Ces chiffres sont à comparer aux 584 Indo-Musulmans et 844 Chinois vivant sur l'île au moment des événements<sup>53</sup>. Au-delà des statistiques administratives, le racisme ordinaire envers les communautés asiatiques s'inscrit dans une double optique qui laisse entrevoir « la force des préjugés<sup>54</sup> ». La mainmise des Arabes sur le commerce de l'île est ainsi au cœur des préoccupations des défenseurs de la conscience créole :

« Le chancre asiatique s'est développé considérablement sur toute la colonie. Il tend, de plus en plus, à intensifier davantage son action d'accaparement de toutes les branches de notre activité coloniale ; il a logé profondément ses griffes dans notre chair. Il faut donc que la lutte à mener contre ce chancre soit énergique et que son extirpation du pays soit l'objet de tous nos efforts<sup>55</sup>. »

On peut ainsi distinguer durant cette période un racisme de « domination » qui justifie l'exploitation de la communauté asiatique et un racisme « différentialiste » qui obéit plutôt à une logique d'extermination de ces horsains de la communauté créole. Cette idéologie de l'exclusion est donc protéiforme et consacre la supériorité d'une communauté blanche en perte de repères au sein d'un monde de plus en plus confronté à une « brutalisation<sup>56</sup> » entre les différentes composantes des sociétés. Cette situation n'est

49. M.-R. Warren, « La Troisième République entre Moyen Âge et colonie », in *Un transfert culturel à La Réunion : l'idéal républicain*, Coll. sous la dir. de Prosper Ève, Océan- Éd., 2009, p. 196-210.

50. É. Wong-Hee-Kam, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, L'Harmattan, 1996, p. 141.

51. Lettre de Duprat au ministre, 8 décembre 1915, ADR 1M341.

52. Rapport de police, ADR 4M214.

53. Statistiques établies en 1911 pour une population totale s'élevant à 173 293 habitants.

54. P.-A. Taguieff, *La force des préjugés*, 1987.

55. *La Bataille Sociale*, 6 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

56. G. L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*. Hachette, 1999.

pas spécifique à La Réunion mais elle se trouve renforcée par la proximité des divers groupes sociaux qui vivent en vase clos.

### *Des causes plus immédiates*

Les éléments déclencheurs des événements de Saint-Joseph sont dans un premier temps à rechercher dans l'émergence d'une violence politique comme l'illustrent le développement d'une certaine presse et la montée quasi systématique des tensions lors des échéances électorales. En effet, le développement d'une presse d'opinion revendicatrice et vindicative explique pour une part la radicalisation des débats. Deux journaux sont particulièrement responsables des relents antiasiatiques au cours de cette période. Comme le mentionne le gouverneur Duprat au ministre des Colonies :

« Certains journaux, principalement *La Patrie Créole* et *La Bataille Sociale* représentant, l'un, le nationalisme créole et dont la devise est "Bourbon aux Bourbonnais", l'autre l'élément le plus avancé de l'île, ont en quelque sorte exploité le mécontentement que ne pouvait manquer d'entraîner ce renchérissement en l'attribuant à des spéculations des commerçants asiatiques. Ils ont également accusé les Arabes de sentiments germanophiles pour leur rendre plus défavorable encore l'opinion publique. (...) Il est vrai, qu'on prenait le soin de m'adresser (...) une pétition, où l'on se plaignait (...) de l'attitude germanophile des Arabes<sup>57</sup>. »

*La Patrie Créole*, créée le 25 juin 1901 et administrée par Edmond Maigne, fait partie d'une presse d'opinion de plus en plus invectivante et populaire<sup>58</sup>. Le journal nationaliste ne cesse de clouer au pilori les actions des communautés d'origine chinoise et indienne à travers une colonne quasi quotidienne intitulée « Le Péril asiatique ». Héritier de la pensée d'Ernest Renan, ce journal se veut être l'« Organe des Intérêts Généraux de l'île de la Réunion ». Profondément nationaliste, le journal n'hésite pas à déformer le discours de leur maître à penser en omettant de rappeler que pour Renan une Nation se définit avant tout par la volonté de vivre ensemble !

*La Bataille Sociale*, quant à elle, créée le 7 janvier 1915 par Henri Vavasseur, se targue de ses idées républicaines et socialistes. Pourfendeur de la bourgeoisie locale, ce périodique explique ses idées progressistes et nationales par le contexte spécifique de La Réunion :

« La Réunion aux Français ! Personne assurément ne voudra loyalement nous reprocher de n'être pas un socialiste. Les idées et opinions que nous avons, au sujet de la question sociale à La Réunion, ont été suffisamment exposées sans que l'on puisse contester notre manière de voir comme républicain et comme socialiste. Cependant, si, sans restriction, nous nous réclamons du parti qui, en France, prêche la fraternisation des hommes et en même temps que l'évolution, l'amélioration complète du sort de tous les prolétariats, nous ne pouvons, ici, dans notre petite colonie, avoir la faiblesse de penser que [nous] parviendrons à

57. Lettre de Duprat au ministre, 8 décembre 1915, ADR 1M341.

58. K. Techer, Mario Serviabile, *Histoire de la presse à la Réunion*, ARS, Terres créoles, 1991.

réaliser dans son entier, le programme socialiste arrêté par tous les partis socialistes d'Europe et d'ailleurs. Tant que nous aurons, grâce à l'envahissement méthodique et continu des Asiatiques de Chine et surtout de Bombay, tant que leur action économique continuera l'expropriation de tous les Créoles dans le domaine commercial et bientôt dans l'agriculture et l'industrie, nous ne pourrons que toujours réclamer contre ces Asiatiques, le frein qui doit sinon arrêter, au moins limiter leur envahissement de notre pays. La Réunion aux Français telle devra être notre devise. (...) Il est logique que nous, dont les ancêtres ont mis en valeur notre sol ; et qui ont fabriqué toutes les richesses qui, aujourd'hui, permettent à tous ces étrangers d'écumer le produit de notre travail collectif, que nous soyons les maîtres de notre sol (...)»<sup>59</sup>.

L'argumentation d'Henri Vavasseur renvoie à un courant social chauvin, anticlérical et xénophobe<sup>60</sup>. La dialectique marxiste se double d'une idéologie nationale d'origine révolutionnaire. L'amélioration complète du sort de tous les prolétaires ne peut s'accomplir en raison de l'envahissement méthodique et continu des Asiatiques. Ces derniers sont, dès lors, associés aux ennemis de la classe ouvrière, car ils ne sont que les accapareurs des outils de production et les usurpateurs de la richesse de l'île. Ne peut-on rapprocher la ligne politique du journal de celle d'Henri Rochefort qui, après avoir été élu républicain de Paris en 1869 en qualité de communal, se jette dans l'aventure boulangiste, puis milite avec les antidreyfusards et devient nationaliste ? La défense, par le journal, des classes les plus populaires ancre les enjeux idéologiques dans une dynamique d'exclusion des corps étrangers à la société créole. Même si son influence reste limitée dans le temps, il a néanmoins permis aux plus démunis d'asseoir leurs revendications xénophobes sur un substrat idéologique qui se veut rationnel.

Ces violences s'inscrivent également dans le contexte politique spécifique de Saint-Joseph. En effet, il faut comprendre toute la tension qu'il peut y avoir sur la commune après les épisodes de mai 1914 où la foule avait manifesté son mécontentement en interdisant notamment l'accès à l'hôtel de ville au maire Émile Hoareau. Les habitants ont ainsi coutume d'extérioriser leur mécontentement par des actions violentes et spontanées. L'esprit de révolte n'est pas un vain mot dans les mentalités collectives de l'époque. Cette menace est d'autant plus sensible qu'au cours de cette même année, les autorités signalent le développement du banditisme sur l'ensemble de la commune que les forces de l'ordre attribuent aux « Apaches », selon la terminologie alors utilisée en métropole.

La responsabilité du maire, Émile Hoareau, est ainsi mise en exergue pour expliquer la dégradation du climat social et la montée de l'insécurité. Les rapports de police mentionnent ainsi son manque de réactivité lors des événements de novembre 1915. Son laxisme est d'autant plus préjudiciable

59. *La Bataille Sociale*, 14 décembre 1915, ADR 1PER57/1.

60. M. Crapez, *La gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race dans le sillage des Lumières*, Berg international, coll. « Pensée politique et sciences sociales », 1997.

qu'il ne permet d'aucune façon de remettre en cause les accusations portées à son encontre, sur son intérêt à voir ainsi affaiblis des concurrents de son activité commerciale. C'est pourquoi, par un courrier du 18 février 1915, le ministre des Colonies Gaston Doumergue s'indigne de la situation des deux commerçants asiatiques et demande une révocation du mandat à l'encontre du premier magistrat de la commune<sup>61</sup>. La procédure suit son cours et aboutit au décret du président de la République Raymond Poincaré du 2 juillet 1916.

Cette décision extraordinaire implique son remplacement par un adjoint, amenant un retour au calme dans la commune. Le pillage a ainsi été le révélateur de tensions économiques, sociales et politiques spécifiques. Les conditions de vie durant la guerre, associées aux turbulences d'une société en quête de repères ont été le terreau d'une revendication patriotique et nationaliste exacerbée.

#### ... QUI RÉVÈLE DES SENTIMENTS PATRIOTIQUES ET NATIONALISTES AMBIGUS

Les sentiments patriotiques au sein de l'opinion publique renvoient au principe d'identification à la Nation et donc au rejet de ceux qui s'en démarquent. Ces sentiments se comprennent avant tout à l'échelle de l'identité des personnes et mobilisent deux critères fondamentaux que détaille notamment Paul Ricœur<sup>62</sup> à l'aide des notions de « mêmété » et d'ipséité. La première implique que deux individus présentent les mêmes caractères et les reconnaissent en opposition à une autre personne. Selon cette logique, une communauté existe parce que ses membres possèdent des caractéristiques qui permettent de les distinguer des représentants des autres communautés<sup>63</sup>. Selon la rhétorique discriminatoire des journaux de cette période, les Réunionnais se distinguent des Asiatiques, leur permettant ainsi d'appréhender leur identité par comparaison.

En revanche, la seconde notion renvoie à la conscience de soi. Ce qui fait qu'un individu, par des caractères strictement personnels, est non réductible à un autre. Elle détermine une certaine continuité dans le temps qui s'organise autour d'une mémoire commune, ce qui suppose un héritage passé qu'il convient d'honorer selon la logique d'Ernest Renan. La conscience d'appartenir à la communauté créole et à la Nation française implique donc de revendiquer la même origine et de faire preuve d'une certaine permanence à travers l'histoire. L'originalité pour La Réunion repose sur ce double système d'appartenance qui intègre à la fois la petite et la grande patrie. Cette ambiguïté est cependant levée lorsque l'union sacrée est de mise, ce qui est le cas dans le contexte de guerre. Entre enracinement et universalisme,

61. Rapport de police, ADR 4M214.

62. P. Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1996.

63. G. Noiriel, *À quoi sert « l'identité nationale » ?*, Agone, coll. « Passé & Présent », 2007.

cette double particularité, qui tel Janus, présente deux visages, suppose « (...) une nation terrienne, racinée, attachée à son sol, façonnée par une histoire (...), et celle d'une nation pourrait-on dire "céleste", idéale (...) soucieuse d'embrasser l'universel et de servir l'humaine condition<sup>64</sup> ».

Il s'agit pourtant d'un équilibre précaire pour La Réunion qui peut être à tout moment rompu. C'est ce que rappelle Prosper Ève :

« À La Réunion, les notions de patriotisme et de sentiment patriotique sont ambiguës, car elles désignent à la fois l'attachement des Réunionnais à leur île et leur amour pour la France. Les gouvernants craignent évidemment que le premier n'arrive à supplanter le second. En effet, l'abandon a fait grandir le mythe du "petit pays", de la "petite patrie"<sup>65</sup>. »

Au-delà de cette première approche, l'identité créole et le sentiment d'appartenance nationale se définissent à la fois par ce qui est semblable (la similarité) et ce qui est distinct (la singularité). L'identité comme similitude renvoie aux processus d'homogénéisation pour lequel les Réunionnais n'ont eu de cesse de vouloir revendiquer leur assimilation à la communauté nationale. Ce principe identitaire est avant tout un processus et non un état intangible. Il n'est guère établi une fois pour toutes mais se construit et se transforme avec le temps<sup>66</sup>. Le sentiment d'appartenance naît alors de l'intériorisation des valeurs et des modèles singuliers de la communauté dans laquelle l'individu est né. Une fois socialisé, il ressent son sentiment d'appartenance à l'intérieur de lui-même. Le principe identitaire est parfois tellement intériorisé que l'individu n'en prend conscience que par la rencontre avec l'autre. L'identité peut ainsi surgir lors de la confrontation avec d'autres principes identitaires. Si le sentiment d'appartenance à une communauté n'exclut pas la reconnaissance d'autres identités collectives, les exigences liées au patriotisme de guerre doivent pourtant primer sur les autres.

Les relents antiasiatiques durant cette période relèvent ainsi de cette analyse. La presse met d'abord en évidence le principe de l'altérité pour définir le caractère de ce qui fait la particularité des communautés indiennes de l'île. Selon les défenseurs de la conscience créole, les Indiens musulmans, trop éloignés des valeurs de la communauté créole, sont marginalisés et victimes de discrimination. Les clameurs médiatiques insistent également sur le principe de l'appartenance à la communauté créole et à la nation. Selon cette double appartenance, les Réunionnais participent à une vie collective qui les imprègne de certaines valeurs autour d'une créolité en pleine conscience d'elle-même, de règles de conduite partagées, de stéréotypes en cours de construction sur les autres communautés de l'île.

64. R. Dargent, « Grande Nation ou petite patrie, quelle France ? Le caractère français et l'identité nationale entre racinement et universalisme », *Cahier de psychologie politique*, n° 11 juillet 2007 (<http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=677>)

65. P. Ève, *La Première Guerre mondiale vue par les poilus réunionnais*, CNH, 1992.

66. « Existe-t-il une identité française ? » de D. Schnapper in *Sciences humaines*, Hors série n° 10, sep.-oct. 1995.

Les individus subissent une pression de conformité à laquelle ils se plient d'autant plus volontiers qu'ils veulent être reconnus par l'*alma parens*. En effet, la volonté d'être reconnues par la métropole reste un leitmotiv des élites réunionnaises tout au long de la période.

*À la recherche d'une identité : ce qui me distingue et ce qui me rapproche*

L'Asiatique est avant tout différent. C'est en tout cas ce que révèle une rapide analyse des termes qui le caractérisent. Le champ lexical utilisé pour vilipender la communauté asiatique repose ainsi sur un ensemble de noms, d'adjectifs ou de verbes qui donnent un sens aux accusations et aux discriminations exercées. Ce bréviaire de la haine s'organise autour de quelques thématiques récurrentes comme semble le montrer l'étude d'un échantillon<sup>67</sup> de presse entre octobre 1915 et février 1916.

<b>La bestialité</b>	<b>L'altérité</b>	<b>Le profiteur</b>	<b>Le diable et les fléaux divins</b>	<b>L'étranger et l'ennemi de la nation</b>
nuée de sauterelles	mentalité différente	emprofiteurs	profane	métèques germanophiles
peuple moutonnier	exotique	ils sucent le meilleur de notre sang	l'âme noire asiatique	camelote allemande
tête de fouine	l'indésirable	pilleurs de mansardes	vampires	Boches turcophile
museaux hideux		odieux mercantis	la lèpre	valets des assassins de Stamboul
mantèque		suant la rapine	chancre	Asiatique turcophile et bochophile
cochon goulu		associés de la bourgeoisie capitaliste		gredin de métèque
oiseau de mauvais augure				Arabe
animal malfaisant et puant				épave de l'océan Indien
griffe dans notre chair				traître

67. Cette étude succincte porte sur quelques articles de *La Bataille Sociale* (01-08-1915 ; 16-08-1915 ; 09-11-1915 ; 30-11-1915 ; 12-10-1915 ; 20-11-1915 ; 01-12-1915 ; 13-01-1916 ; 21-01-1916 ; 25-01-1916 ; 22-02-1916) et *La Patrie Créole* (01-12-1915 ; 18-12-1915 ; 07-01-1916 ; 08-01-1916 ; 09-01-1916 ; 10-01-1916 ; 23-01-1916 ; 24-01-1916 ; 27-01-1916 ; 19-02-1916 ; 14-05-1916) au moment où l'émotion médiatique est la plus forte.

L'analyse de ce champ lexical renvoie à une caractérisation essentiellement négative. Le principe consiste à déshumaniser la communauté asiatique en lui attribuant une connotation raciale, religieuse et politique spécifique. En effet, les propos tenus illustrent dans un premier temps un racisme de nature qui laisse entrevoir que l'Asiatique n'est pas un homme, tout au plus un animal malfaisant et puant.

« Les indésirables métèques nous ont mesuré[s] à leur aune ; ils nous ont jugé[s] d'après leur "kultur" ; mais il ne sortira du bon sens de tout le monde que les vrais vampires ce sont eux, les indésirables de Bombay, les véritables sauvages, les cochons goulus. Comme une nuée de sauterelles ils se sont abattus sur notre colonie, rasant tout. (...) Ne sont-ils pas, eux, les vampires affreux qui volent au-dessus de nos têtes, le museau tout rouge de ce bon sang créole, si vivace autrefois et aujourd'hui hélas ! trop anémié. Le Bombay n'est-il pas, ici, l'oiseau de mauvais augure qui nous a amené tant de maladies dangereuses (...) Vampire !!! mais c'est toi gremlin de métèque, toi qui t'es réjoui en voyant couler le sang de nos héroïques frères sur la terre des Dardanelles ! C'est de cet animal malfaisant et puant que nous avons reçu des insultes (...) l'expulsion des indésirables s'impose (...)»<sup>68</sup>. »

Le bestiaire n'est pas anodin et accentue la confusion entre les Indiens musulmans et les Arabes que l'on caractérise selon leur culture alimentaire (mantèque). Cette caractéristique est également rappelée de manière caricaturale avec la présence des termes cochon et mouton comme stéréotype distinctif de la communauté musulmane.

De même, un racisme de culture est mis en évidence car l'Asiatique présente des caractères différents de la communauté créole et française. Les Chinois ou les Z'Arabes appartiennent à un pays étranger, généralement lointain ou peu connu présentant un caractère naturellement original dû à leur provenance. Ce sont avant tout des exotiques, des barbares indésirables qui ont une mentalité différente et qu'il convient donc de civiliser. Le « fardeau de l'homme blanc » a ainsi provoqué une prise de conscience selon les principes connus de la mission civilisatrice.

L'image la plus récurrente est celle de l'ennemi de la Nation. Ainsi, associés aux Boches et aux Turcs, le vocabulaire utilisé démontre toute l'importance du contexte de guerre. Ces métèques bochophiles ou turcophiles ne sont que des traîtres empêcheurs qu'il convient de renvoyer auprès de leurs maîtres :

« Peut-être faudrait-il les expédier en Turquie pour leur permettre de se vautrer sous l'autorité de leur pacha à l'Enver, ou à la cravache de Guillaume, le redoutable bandit (...)»<sup>69</sup>. »

Selon cette logique, les suspicions ne concernent pas seulement les communautés asiatiques. En effet, les exaspérations liées à la guerre sont à l'origine d'une ambiance nationaliste spécifique à l'île. Les animosités à

68. *La Bataille Sociale*, 22 février 1916, ADR 1PER57/1.

69. *La Bataille Sociale*, 22 février 1916, ADR 1PER57/1.

l'encontre des germanophiles impliquent également un contrôle des habitants d'origine allemande sur l'île. La suspicion touche ainsi de manière grotesque et paranoïaque un sieur Rohnstadt. Les représailles envers ce sujet allemand s'expliquent par ses activités commerciales avec une entreprise sise aux États-Unis mais appartenant à des sujets allemands. Une lettre écrite en allemand adressée à Rohnstadt le 18 mars 1915 a ainsi attiré l'attention des autorités. L'utilisation d'acronymes et d'abréviations commerciales pouvait laisser l'imagination débordante des autorités dépasser les bornes de la raison. Quelques jours plus tard, l'administration des douanes met ainsi la pression sur ses personnels en fournissant le nom de ceux qui ont validé l'entrée de marchandises venant des États-Unis. Le dossier est ensuite défendu par le gouverneur Duprat qui intercède en sa faveur en essayant de diminuer sa « germanité ». Ce ressortissant allemand serait ainsi né en Russie, à Saint-Pétersbourg, sa femme serait française et, comble de l'ironie, son beau-frère serait colonel dans l'armée française<sup>70</sup> !

Enfin le caractère religieux permet de mettre en évidence « l'âme noire » du « profane » asiatique, responsable des « fléaux divins » qui touchent La Réunion telle une nuée de sauterelles ou une épidémie de lèpre s'abatant sur l'île. L'Asiatique est ainsi le parangon du vampire, incarnation du Diable dont l'unique but est de sucer le meilleur de notre sang. Les lieux de culte sont le pandémonium de tous les vices fantasmés sur la communauté asiatique. Les constructions récentes des mosquées de Saint-Denis (1905) et de Saint-Pierre (1913) expliquent peut-être cette connotation de caractérisation religieuse profondément négative. Les Z'Arabes deviennent la cible d'une nouvelle croisade, une guerre sainte que l'étendard réunionnais se doit de combattre. De même pour les Chinois, l'argument semble d'autant moins probant que la communauté est très largement convertie au catholicisme au moment des faits<sup>71</sup>.

La lâcheté est sans borne quand les journalistes constatent que les Créoles ont dû faire leur service alors que les Asiatiques en ont été exemptés afin de mieux s'enrichir<sup>72</sup>. La conscience morale apportée par les premiers retours des poilus réunionnais ne fait qu'accentuer ce sentiment d'injustice :

« Ces quelque sept cent cinquante citoyens de retour dans leur foyer, sont déjà en lutte pour l'existence, des étrangers à notre sol, à notre Patrie, sont restés dans la colonie, bien tranquille dans leur magasin et ont continué et continueront encore pour longtemps leur vie exempte de privations<sup>73</sup>. »

En fait, étant citoyens britanniques, les Z'Arabes incriminés ne pouvaient s'acquitter de l'« impôt du sang ». Leur participation à des listes de souscription en faveur des soldats sur le front ne pouvait qu'attiser les

70. Correspondance du gouverneur adressée au ministre des Colonies, ADR 1M550.

71. É. Wong-Hee-Kam, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, L'Harmattan, 1996.

72. *La Bataille Sociale*, 30 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

73. *Idem*.



rancœurs et les doutes sur leur réelle volonté de participer à l'effort de guerre. Le 26 février 1916, *La Patrie Créole*<sup>74</sup> pense qu'il ne s'agit que d'un leurre afin d'amadouer l'opinion publique réunionnaise. La provocation est d'autant moins acceptée que la fibre virile semble atteinte avec les insultes faites aux femmes réunionnaises. C'est ainsi que le 19 février 1916, *La Patrie Créole* publie une lettre d'un prétendu asiatique de l'île offensant les femmes de La Réunion. La réponse n'en fut que plus cinglante :

« Quoi, il ne vous suffit pas de nous exploiter, il ne vous suffit pas de mettre à contribution la sueur du pauvre ; il ne vous suffit pas de nous enlever petit à petit notre patrimoine, il faut encore que vous veniez, ivres de vos faciles triomphes, puant le mantèque et suant la rapine, couvrir de vos sales injures de boches en goguette, les pâles vierges de ce berceau des Muses ! Quoi ! Nos filles et nos femmes qui n'ont entendu, jusqu'ici, que le murmure admiratif et berceur de plusieurs générations de poètes (...) seront condamnés aujourd'hui à recevoir vos éclaboussures, vous les rebuts de la civilisation, vous les valets des assassins de Stamboul. Ah ! non, comme le héros de la tranchée envahie par les hordes sauvages, puisqu'il semble que les vivants de ce pays sont sourds, nous crierons plutôt : Debout les morts ! Debout, ombres frémissantes des aïeux, debout bardes des temps anciens, soldats de toutes les époques, femmes admirables qui ont donné à notre humanité créole, ces générations d'hommes nouveaux, debout tous, debout<sup>75</sup> ! »

Le « Nous » correspond ainsi à ces générations de poètes, ces héros de la tranchée, les morts, les ombres frémissantes des aïeux, les bardes des temps anciens, les femmes admirables de la petite Patrie créole. Les « Autres » sont les boches en goguette, ivres, puant et suant comme des hordes sauvages qu'il convient de repousser. Les chefs d'accusation étant définis, la résolution du problème devient nécessaire.

Les solutions pour lutter contre le péril asiatique

Face au danger imminent représenté par le « péril asiatique », *La Patrie Créole* et *La Bataille Sociale* rivalisent de propositions. Cette dernière voit ainsi dans le combat contre les Asiatiques une lutte de la civilisation contre la barbarie. De l'issue du combat dépend l'avenir de la société créole :

« Ils sont arrivés ces métèques... Où allons-nous, peuple de la Réunion, avec cette invasion formidable des Arabes ? Oui, où allons-nous ? N'est-ce pas à la faillite irrémédiable ? N'allons-nous pas à grands pas vers la déchéance sociale<sup>76</sup> ? »

Cette mission incombe nécessairement à l'ensemble des Réunionnais car « pas une conscience vraiment créole ne voudra rester étrangère. Car

74. *La Patrie Créole*, 26 février 1916, ADR 1PER45/30.

75. *La Patrie Créole*, 19 février 1916, ADR 1PER45/30.

76. *La Bataille Sociale*, 1<sup>er</sup> décembre 1915, ADR 1PER57/1.

il est de toute nécessité d'atteindre l'Asiatique (...)»<sup>77</sup> ». Pourtant, certaines catégories de la population semblent plus au fait des actions à engager :

« Pour chasser complètement et progressivement l'indésirable de ce pays d'infortunés, c'est à toi qu'il faut s'adresser, ô prolétaire créole ! Regarde bien autour de toi. Vois ta femme et ta nichée de faméliques rongés par le paupérisme. Regarde ton toit de chaume où la misère s'est assise en maîtresse absolue, tes vieux parents pleurant dans l'ombre, l'aisance des passés et n'osant pas interroger l'avenir, terres incultes où la fleur sauvage même n'ose plus s'ouvrir pour te rappeler que tu es toujours dans l'Éden des tropiques. Regarde tout cela et jette ensuite tes regards sur le métèque d'à côté. Que dis-tu de ce luxe insolent, de ces fortunes scandaleuses outrageant ta misère, et dont tu es pourtant l'artisan ? Que dis-tu de ces magasins édifiés là où s'élevaient naguère les demeures ancestrales ? Que dis-tu enfin de l'envahissement bientôt complet de ce pays, qui t'a vu naître, et dans le sein duquel tu n'es plus certain de dormir en paix, le sommeil qui ne finit plus<sup>78</sup> ? »

La conscience prolétaire et l'identité créole sont donc de mise car, dans cet Éden des tropiques, les artisans de l'aisance des passés sont les premiers concernés par l'envahissement bientôt complet. Il ne peut y avoir de compromis car :

« Il ne faudrait pas que sur ce point, il y ait une seule voix discordante. (...) Ceux-là il ne faudrait qu'un geste pour les écarter vigoureusement de notre collectivité coloniale entière, menant (...) une vive campagne pour obtenir que la Réunion reste aux Réunionnais<sup>79</sup>. »

Les amis de nos ennemis deviennent nos ennemis même s'il en coûte une épuration au sein même de la communauté créole. Certains journaux modérés<sup>80</sup> sont ainsi mis en accusation face aux campagnes de réhabilitation qu'ils mènent en faveur des communautés asiatiques. Les arguments proposés sont battus en brèche par une pirouette sémantique qui distingue les « vrais » ressortissants indiens des « odieux » :

« Nous entendons bien des timides dire pour expliquer leur couardise : Mais nous sommes en guerre ; l'Inde accorde à l'Angleterre un concours appréciable, n'est-il pas à craindre, dès lors, que la campagne menée ici, contre les Indiens germanophiles de Bombay, ne produise un mauvais effet, dans la grande colonie anglaise, et ne suscite un soulèvement des habitants ? (...) Les vrais indiens ceux qui nous ont offert spontanément leur concours, ne peuvent se solidariser avec les odieux mercantis qui nous exploitent, en ne cachant leur sympathie pour les Turcs et les boches (...)»<sup>81</sup>. »

C'est pourquoi, le leitmotiv majeur est la nécessaire « union sacrée » qu'il convient de réaliser pour lutter contre « l'indésirable ». Cette dernière

77. *La Bataille Sociale*, 06 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

78. *La Patrie Créole*, 1<sup>er</sup> décembre 1915, ADR 1PER45/29.

79. *La Bataille Sociale*, 6 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

80. *Le Bourbonnais* fait partie des journaux les plus actifs dans cette campagne de réhabilitation.

81. *La Patrie Créole*, 9 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

a une valeur symbolique forte dans le contexte politique de la Grande Guerre. La formule qui revient de manière constante, exprime une préoccupation dominante et structure un discours à forte connotation politique :

« Tout cela se réglera un de ces jours, et peut-être assisterons nous à ce spectacle inattendu d'une "Union Sacrée" effective réalisée par tous les journalistes patriotes et nombre de sincères Créoles pour combattre le métèque que les bourgeois nous ont jetés dans les pattes et qu'ils ont favorisés au point qu'ils en sont eux-mêmes les victimes (...) il serait puéril et dangereux de jeter nos compatriotes dans une lutte, une sorte de guerre sainte, contre des exotiques qui nous sucent le meilleur de notre sang<sup>82</sup>. »

Ce sentiment est partagé par *La Patrie Créole*, qui face à l'absence de soutien de la part des autres journaux, fait appel à l'unité :

« Alors que nous nous efforçons de réaliser l'Union sacrée autour du patrimoine ancestral, pour le défendre jusqu'au bout, contre les entreprises louches des métèques – car ce n'est qu'avec l'union de tous les Créoles qu'on arrivera à ce résultat – persister dans une pareille voie, c'est faire œuvre de mauvais créole, indigne de la qualité de français. (...) Nous étions prêts à réaliser l'union sacrée alors qu'il s'agissait de la défense de la métropole<sup>83</sup>. »

L'exemple du Gouvernement d'exception instauré en France métropolitaine est la seule issue possible pour atteindre la victoire finale :

« Imitons l'exemple de nos frères de France. Puisque, en présence des Allemands, il n'y a plus là-bas que des Français, qu'ici, en face de l'Asiatique turcophile et bochophile, il ne se trouve plus que des Créoles, décidés à lutter jusqu'à la victoire finale, c'est-à-dire jusqu'à la complète libération de leur territoire<sup>84</sup>. »

Non sans une ironie malveillante, les partisans de la lutte espèrent que les autorités coloniales ont pris conscience de l'urgence de la situation et qu'ils ont adopté les mesures nécessaires :

« Espérons que ces citoyens (les représentants de la colonie) ont dû, ayant conscience du mal considérable que nous fait l'Asiatique, rechercher les moyens pratiques et efficaces (...) pour extirper les Asiatiques du pays ou (...) amoindrir leur action. (...)»<sup>85</sup>. »

Selon ces mêmes journalistes, l'objectif n'est pas de semer le trouble mais d'éduquer le peuple, de le moraliser. C'est pourquoi, seule la grandeur morale des poilus réunionnais peut dynamiser la prise de conscience du péril asiatique :

« Nous voulons que le patrimoine créole reste intact, parce qu'après guerre, lorsque nos frères reviendront de leurs expéditions glorieuses, sur les différents fronts de bataille, ils ne puissent pas nous dire : – Qu'avez-vous fait d'utile,

82. *La Bataille Sociale*, 25 janvier 1916, ADR 1PER57/1.

83. *La Patrie Créole*, 26 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

84. *La Patrie Créole*, 27 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

85. *La Bataille Sociale*, 6 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

pendant notre absence ? Quoi ! Pendant que nous risquions notre vie pour la sauvegarde du territoire de la mère patrie, vous n'avez même pas pu nous réserver une place, dans ce pays qui nous a vus naître<sup>86</sup> ? »

Auréolés de cette caution morale, des mesures draconiennes s'imposent. *La Bataille Sociale* propose ainsi de remplacer les Asiatiques par des employés de commerce créoles<sup>87</sup>. De même, *La Patrie Créole* conseille à ses lecteurs de consommer des produits pays<sup>88</sup>. Dans le même ordre d'idée, *La Bataille Sociale* renchérit en proposant de créer des coopératives de consommation purement créoles<sup>89</sup>. Au-delà de ces considérations économiques, les journalistes remettent surtout en cause la loi de naturalisation qui constitue un danger national :

« L'Asiatique, qu'il soit chinois ou arabe, lorsqu'il est naturalisé, conserve toujours cette mentalité spéciale qui est caractéristique de sa race qui consiste à ne voir en nous que des ennemis. (...) Ses mœurs, ses sentiments, n'ont pas changé, il demeure comme avant, Chinois ou Arabe. (...) Ils envahissent partout, s'infiltrant même dans notre race. Si on n'y prend garde, la race créole aura disparu dans vingt ans et Bourbon sera devenue colonie chinoise comme Maurice est colonie indienne. (...) Il faut prendre des mesures énergiques contre ces étrangers<sup>90</sup>... »

Les traits culturels semblent l'emporter sur la volonté civique de s'intégrer à la communauté créole. L'assimilation ne peut donc être la résultante d'une naturalisation pourtant plus ouverte depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, la loi du 29 juin 1889 modifiant l'article 8 du Code civil accorde aux étrangers nés sur son sol et donc aux Indiens de La Réunion, la possibilité de devenir citoyens français selon les dispositions suivantes : « Est français, tout individu né en France d'un étranger, et qui, à l'époque de sa majorité est domicilié en France, à moins que dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a gardé la nationalité de ses parents. »

Ce choix s'explique par l'insuffisance de la main-d'œuvre pour soutenir la culture de la canne à sucre et les industries sucrières. Cette disposition permet de dynamiser l'immigration de ressortissants indiens de l'île Maurice et provoque dans le même temps un émoi dans les classes populaires. La concurrence accrue sur le marché du travail ravive les réflexes identitaires et les prises de position xénophobes. L'exemple de l'île Maurice devrait pourtant rappeler aux Réunionnais tous les dangers d'une immigration massive et non contrôlée. *La Bataille Sociale* n'hésite pas à noter que les autorités mauriciennes ont expulsé un certain nombre de ressortissants indiens, prouvant ainsi qu'ils ne sont ni fidèles à la France, ni

86. *La Patrie Créole*, 4 février 1916, ADR 1PER45/30.

87. *La Bataille Sociale*, 4 avril 1916, ADR 1PER57/1.

88. *La Patrie Créole*, 19 mars 1916, 1PER45/30.

89. *La Bataille Sociale*, 14 mars 1916, ADR 1PER57/1.

90. *La Bataille Sociale*, 16 novembre 1915, ADR 1PER57/1.

fidèles à l'Empire britannique. S'appuyant sur les supposées contradictions du consul britannique Piat, *La Patrie Créole* rappelle :

« Ils auraient compris, ces éminents serviteurs de la grande et puissante Angleterre, notre fidèle alliée aujourd'hui, qu'il y aurait mauvaise grâce, pour ne pas dire plus, de vouloir nous imposer des indésirables, alors que dans leurs plus prospères colonies anglaises, on leur fait une guerre sans merci. Ils auraient compris que (...) la Réunion avait le droit et le devoir de se défendre, contre le péril asiatique, et d'appeler ses enfants à la rescousse pour la sauvegarde du patrimoine ancestral<sup>91</sup>. »

Par conséquent, les malfaisances subies par l'île sœur semblent logiques puisque « dans la lutte contre l'Asiatique, Maurice, malheureusement, était l'adversaire le moins favorisé<sup>92</sup> ». Pourtant, les porte-étendards de la conscience créole y sont tout aussi actifs comme l'illustre l'action menée par le journal *La Défense*. Mais il est vrai que « ce n'est pas pour rien que le sang français coule dans leurs veines » ! Cette argumentation par l'exemple n'est guère originale et rappelle le témoignage en 1885 de François de Mahy lors de sa rencontre aux Seychelles avec un Créole mauricien :

« M. Derrien [créole de Maurice] m'a dit que tout le monde compte sur moi, dans nos parages, pour que la France ne lâche pas Madagascar. Il m'a donné des détails intéressants sur l'état des esprits à Maurice et sur la situation de la colonie. "Maurice, a-t-il ajouté, est devenu une île indienne ; bientôt le séjour n'en sera plus possible aux gens d'origine française. L'immigration indienne a fait passer le pays aux mains des Anglo-Indiens. Nous voulons tous aller à Madagascar, au fur et à mesure, cela devient de plus en plus impossible pour nous"<sup>93</sup>. »

Pour que La Réunion ne connaisse la même situation, seule la création d'un grand parti nationaliste anti asiatique semble de mise. L'appel à la mobilisation et à l'union devient ainsi le maître mot des nationalistes et patriotes de l'île.

## CONCLUSION

Les pillages de Saint Joseph et la déferlante antiasiatique qui en résulte ne sont que les symptômes d'une société en crise à la recherche de repères. Ancrées dans un contexte difficile, les manifestations xénophobes illustrent des sentiments nationalistes et patriotiques ambigus. Ces sentiments ne se fondent pas sur une connaissance rationnelle mais illustrent une *aura popularis* où les préjugés l'emportent sur la raison. L'Asiatique est le « boche », « notre Boche » comme le rappelle *La Patrie Créole*<sup>94</sup>. Ce

91. *La Patrie Créole*, 9 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

92. *La Patrie Créole*, 14 juin 1916, ADR 1PER45/30.

93. Fr. de Mahy, *Autour de l'île Bourbon et de Madagascar*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 34.

94. *La Patrie Créole*, 24 janvier 1916, ADR 1PER45/30.

dernier se distingue de la communauté créole par ses propres caractères et devient la victime d'une logique d'exclusion égocentrique qui frise le solipsisme. Les explications sont certes à rechercher dans le contexte de guerre mais trouvent également leurs racines dans les spécificités d'un imaginaire national réunionnais.

Tout ceci nous rappelle qu'à chaque nature de la Nation correspond un nationalisme particulier. Si le nationalisme culturel, qui s'attache à sa propre culture, est une voie qui conduit vers l'universel ; le nationalisme civique est un choix préférentiel contre les autres pays, donc antiuniversel et parfois xénophobe. Le patriotisme ne serait ainsi que la transposition au niveau du groupe de l'égo-centrisme individuel<sup>95</sup> d'une classe socio-spatiale dont les intérêts communs sont à mettre en liaison avec un fort sentiment d'appartenance identitaire. Les propos de Voltaire nous rappellent ainsi qu'« il est triste que pour être bon patriote on soit l'ennemi du reste des hommes ».

Les spécificités de ce nationalisme réunionnais sont peut-être à trouver dans les sentiments d'abandon et d'éloignement éprouvés par la population. On peut ainsi émettre l'hypothèse que les ressentiments populaires contre les populations d'origine indienne sont la conséquence d'un désir refoulé de participer de manière plus active au principe de la défense nationale. Les rumeurs lancées contre les Asiatiques seraient dans cette optique un moyen d'action en vue d'une reconnaissance de vouloir participer au conflit. On peut néanmoins émettre des doutes sur la popularité de ces idées. Si les acteurs du pillage sont effectivement des représentants des couches les plus populaires de la société, la campagne nationaliste est orchestrée par des élites intellectuelles qui bénéficient d'une certaine liberté d'expression dans le cadre d'une presse d'opinion plutôt active. Les préoccupations des classes les plus populaires devaient certainement se situer au-delà de cette culture spécifique des élites.

Pierre-Éric FAGEOL

CRESOI

Université de La Réunion

## BIBLIOGRAPHIE

- Bancel Nicolas, Blanchard Pascal et Vergès Françoise, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.
- Carlier Claude et Pedroncini Guy, *Les troupes coloniales dans la Première Guerre mondiale*, Paris, Économica, 1997.
- Ève Prosper, *La Première Guerre mondiale vue par les poilus réunionnais*, Saint-Denis-de-la-Réunion, CNH, 1992.

95. T. Todorov, *Nous et les autres*, Paris, Le Seuil, 1989.

- Ève Prosper, *Le jeu politique à La Réunion de 1900 à 1939*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; *Un transfert culturel à La Réunion : l'idéal républicain*, Colloque sous la dir. de Prosper Ève, Saint-André la Réunion, Océan, 2009.
- Ferréol Gilles, Jucquois Guy, *Dictionnaire de l'altérité des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Frémeaux Jacques, « Les contingents impériaux au cœur de la guerre », *Histoire, économie et société*, Paris, Armand Colin, avril-juin 2004.
- Mnemosyne Rachel, *Les soldats réunionnais dans la Grande Guerre 1914-1918*, thèse sous la dir. de Yvan Combeau, Université de La Réunion, 2006.
- Mnemosyne Rachel, « Dans la Première Guerre mondiale... », *L'île de La Réunion dans le xx<sup>e</sup> siècle, un itinéraire français dans l'océan Indien : colonie, département, région*, sous la dir. de Yvan Combeau, CRESOI, 2009, p. 45-54.
- Noiriel Gérard, *À quoi sert « l'identité nationale » ?*, Marseille, Agone, coll. « Passé & Présent », 2007.
- Ricœur Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1996.
- Todorov Tzvetan, *Nous et les autres*, Paris, Le Seuil, 1989.
- Wong-Hee-Kam Édith, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1996.